



Assemblée générale

Distr. limitée
21 février 2019
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

19-27 février 2019

Projet de rapport

Rapporteur : M. Dié **Millogo** (Burkina Faso)

IV. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

1. Le Comité spécial a fait référence au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* au cours de l'échange de vues général qu'il a tenu à ses 290^e et 291^e séances, le 19 février, et à la 2^e séance du Groupe de travail plénier, le 21 février.
2. Lors de l'échange de vues général, les délégations se sont félicitées du travail que le Secrétariat continuait de faire pour mettre à jour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et résorber le retard pris dans leur établissement. Elles ont rappelé que ces deux publications étaient des outils de référence utiles et des moyens efficaces de préserver la mémoire institutionnelle de l'Organisation et qu'elles contribuaient pour beaucoup à la diffusion des travaux de cette dernière. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait qu'il fallait résorber le retard pris dans l'établissement du volume III du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Le Secrétariat a également été encouragé à continuer de s'employer à publier et à diffuser sous forme électronique les deux répertoires dans toutes les langues officielles de l'Organisation en même temps.
3. Les délégations ont remercié les États Membres qui avaient versé des contributions aux deux fonds d'affectation spéciale créés pour les répertoires et aidé ainsi à résorber le retard pris dans l'établissement de ces publications, et engagé les États Membres à verser de nouvelles contributions.
4. À sa 2^e séance, le Groupe de travail plénier a été informé par des représentants du Secrétariat de l'état d'avancement de l'établissement des deux répertoires.
5. S'agissant du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, il a été signalé que le Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte de la Division des affaires du Conseil avait achevé le Supplément n° 20 (2016-2017), lequel était en cours de publication. Une version préliminaire était disponible sur le



site Web du *Répertoire*. Le Service avait également beaucoup avancé dans l'élaboration du Supplément n° 21 (2018), qu'il prévoyait d'achever en octobre 2019 au plus tard. En parallèle, il avait commencé à travailler sur le Supplément n° 22 (2019). Afin d'accélérer ses travaux, il avait continué de mettre au point des initiatives visant à renforcer son efficacité, en particulier la mise en place progressive de l'automatisation de la collecte de données et l'amélioration de l'analyse de données, et avait collaboré étroitement avec d'autres départements.

6. La traduction du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* dans toutes les langues officielles et la publication des suppléments achevés se poursuivaient. Tous les Suppléments portant sur la période allant de 1993 à 2013 avaient été mis en ligne dans toutes les langues officielles. Les traductions des Suppléments n° 19 (2014-2015) et n° 20 (2016-2017) devaient paraître, respectivement, en juin 2019 et au début de 2020 au plus tard.

7. L'attention a été appelée sur la section du nouveau site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire de la pratique du Conseil*, qui pouvait être consultée dans les six langues officielles. On continuait d'exploiter les technologies modernes pour améliorer les outils proposés sur le site Web et les fonctionnalités interactives qu'ils offraient, et des efforts étaient faits pour que les utilisateurs puissent mieux visualiser les informations disponibles et interagir avec l'interface. Le Service a également constaté avec satisfaction que, grâce à l'appui du Bureau de l'informatique et des communications, l'*Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité en 2018* avait été publié plus tôt que toutes les années précédentes.

8. Il a été souligné que l'établissement et la publication du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* continuaient de dépendre des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale et de la prise en charge des services d'experts associés. Compte tenu de l'intensification de l'activité du Conseil de sécurité, les progrès futurs dépendaient largement de la mise à disposition de ressources supplémentaires¹.

9. Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, il a été signalé qu'au cours de l'année écoulée, le volume II du Supplément n° 8 (1989-1994) et le volume I du Supplément n° 10 (2000-2009) avaient été publiés en ligne. Les études sur l'Article 33 pour les Suppléments n°s 7 à 9 (1985-1999) et sur l'Article 49 pour le volume III des Suppléments n°s 7 à 9 (1985-1999) et pour le Supplément n° 10 (2000-2009) avaient été présentées pour examen au département chef de file, à savoir le Département des affaires politiques et de consolidation de la paix. Les études sur l'Article 23 pour les Suppléments n°s 7 à 9 (1985-1999) étaient en cours d'élaboration. Le Bureau du Conseiller juridique avait poursuivi ses travaux sur les études relatives aux Articles 104 et 105 pour le volume VI du Supplément n° 10 (2000-2009). Avec l'aide de la Division de la codification, le Département des affaires économiques et sociales avait chargé un consultant d'élaborer une étude sur l'Article 58 pour le volume IV du Supplément n° 10 (2000-2009). Quatre études sur les Articles 55 c) et 56, pour le volume IV du Supplément n° 10 (2000-2009) et pour le Supplément n° 11 (2010-2015), étaient en cours d'examen ou d'élaboration par le département auteur responsable, à savoir le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En outre, six études sur les Articles 33, 39, 50 et 51 pour le volume III, et sur les Articles 92 et 99 pour le volume VI du Supplément n° 11 (2009-2015), étaient en attente d'examen. La fonction de recherche en texte intégral du site

¹ Des contributions ont été versées ou des services d'experts ont été financés par les pays suivants : Albanie, Allemagne, Angola, Bélarus, Belgique, Bénin, Chine, Congo, Croatie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Libye, Luxembourg, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Portugal, Qatar, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suisse et Turquie.

Web du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* permettait d'effectuer une recherche dans 51 volumes déjà publiés, ainsi que dans les versions préliminaires des études en cours d'examen.

10. Le Secrétariat a maintenu sa relation de longue date avec l'Université d'Ottawa. Il a également bénéficié de l'aide de stagiaires chargés d'élaborer des études aux fins de l'établissement du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Il avait invité les établissements universitaires auxquels des membres de la Commission du droit international étaient rattachés à envisager de contribuer à l'élaboration d'études, ce qui avait abouti à un accord de coopération avec l'Université de Beijing. Il avait également prié les États d'envisager de prendre en charge les services d'experts associés qui travailleraient sur le *Répertoire*. Il a demandé aux délégations, comme il l'avait déjà fait à la Sixième Commission, de lui faire transmettre les manifestations d'intérêt d'établissements universitaires en vue d'une éventuelle coopération à cet égard.

11. Depuis sa création, en 2005, le fonds d'affectation spéciale avait reçu plus de 170 000 dollars de contributions². Après avoir consacré une partie de cette somme à l'élaboration d'études pour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, il disposait encore de 42 000 dollars.

12. Après les exposés des représentants du Secrétariat, il a été suggéré que le nouveau site Web du Conseil de sécurité facilite la consultation des documents publiés ou reçus par le Conseil, en particulier les notifications exigées par l'Article 51 de la Charte.

² Des dons ont été faits par les pays suivants : Albanie, Chili, Chypre, Finlande, Grèce, Guinée, Irlande, Liban, Luxembourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie.